

Circulaire d'information n°380

Réunion du Comité Directeur 27 & 28 janvier 2007 – Nogent sur Marne

Présents : Michel ADNET, Marcelle BONNIN GUERIN, Philippe BOUCLET, Yannick BRELET, Jean-Michel CLEROY, Jacques DAUNAN, Geneviève DUPORT, Régis FAGART, Michel GAZAGNES, Christian LAFOREST, Jean-Claude LAPOSTOLLE, André NOEL, Dominique OHLMANN, Catherine PELLEN, Maurice PELLEQUER, Raymond POULAIN, Lydia RAT, Gérard REBEYROTTE, Thierry VENANT, Didier AUBIN (*Directeur Administratif*), Benoît DUPIN (*Directeur Technique National*) à partir de 13h00 le samedi.

Absents excusés : Eliane GUILLON, Paul LAFFARGUE, Albert LE TYRANT, Annette PIGNOLY.

Destinataires :

Membres du Comité Directeur,
Présidents de ligues et Comités
Départementaux,
Responsables Arbitres de ligues,
Cadres Techniques Régionaux et Fédéraux,
Personnel F.F.T.A., Publication revue fédérale

 **Rapporteur :** Didier AUBIN

Date de remise : 31 janvier 2007

 **Date de diffusion :** 28 février 2007

Sommaire

Les débats :

1. Questions Financières
2. Communication sur le logiciel de formation
3. Assemblée générale F.F.T.A.
4. Arbitrage
5. Lutte contre le Dopage/Affaires disciplinaires
6. Commission Nature
7. Commission Tir sur Cibles
8. Commission Formation de cadres et dirigeants bénévoles
9. Commission Structuration et Labellisation des clubs
10. Question Diverse

Le J.O. du Comité Directeur des 27 & 28 janvier 2007.

En préambule, le Président a rappelé que le projet fédéral était au cœur de nos préoccupations ; il doit être une véritable référence et guider nos travaux. Il sera également utile le temps venu pour faire les évaluations nécessaires.

Il ouvre une parenthèse en soulignant la bonne santé du sport français avec notamment, l'élection de Michel PLATINI à l'U.E.F.A. et la réussite des handballeurs. Cette parenthèse est volontaire car ces exemples portent les couleurs du sport français. En tant que Dirigeants d'une Fédération Sportive, les membres du Comité Directeur doivent partager ce sentiment de satisfaction du mouvement sportif.

Il souligne une rentrée particulièrement chargée, avec notamment :

- Les assemblées générales électorales dans les ligues Midi Pyrénées et d'Alsace,

- Les démarches de la Direction Technique Nationale en relation avec le Président pour maintenir la carte des postes au regard des priorités et des demandes d'affectation de cadres,
- La préparation du Championnat d'Europe à Vittel qui se déroulera du 13 au 18 mai 2008 (attention changement de date),
- L'organisation d'une 3^{ème} manche de la Coupe du Monde à Boé du 20 au 22 juin 2008,
- A l'initiative de la France, la Coupe d'Europe des Clubs est créée sous l'égide de l'E.M.A.U. La première édition se déroulera en France courant septembre 2008.

Par ailleurs, le Président informe le Comité Directeur des démarches qu'il entreprend avec les cadres du siège pour renforcer l'efficacité des actions, optimiser les relations entre les commissions, les groupes de travail et les permanents. En effet, l'activité du siège ne cesse de croître alors que les ressources humaines n'augmentent guère.

Ce week-end se déroule le Tournoi de Nîmes. Laurence FRERE, Responsable de la Communication, Patrick LEBEAU, Adjoint au D.T.N., Responsable de la Vie Sportive & Benoît DUPIN, le Directeur Technique National, y sont présents. Deux jeunes dirigeants les accompagnent afin de les aider à tenir le nouveau stand fédéral. Un cocktail a été organisé vendredi soir en direction des fournisseurs et des exposants afin d'expliquer la démarche de la Fédération.

LES DEBATS :

1. Questions Financières

▪ Commissaire aux comptes :

Le mandat du Commissaire aux Comptes arrivant à expiration à la prochaine assemblée générale, le Comité Directeur a examiné une candidature. A l'unanimité des membres présents, il est proposé de présenter à l'assemblée générale Monsieur Guy DUCROS, dont le profil correspond davantage au milieu associatif, au poste de Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 exercices.

Résolution proposée à l'assemblée générale : le Comité Directeur de la F.F.T.A. propose à l'assemblée générale de nommer Monsieur Guy DUCROS comme Commissaire aux comptes de la F.F.T.A. et de Monsieur Gérard PIOT en qualité de Commissaire suppléant (Cf. ).

▪ Résultat Financier 2006 :

Celui-ci est caractérisé par un résultat négatif de l'ordre de 40 000 € qui s'explique notamment par une insuffisance de recettes sur les chapitres de la revue fédérale (- 16 400 €) et sur les licences (- 59 550 €).

L'examen de la situation fait apparaître que les prévisions des recettes et des dépenses des autres rubriques ont été globalement respectées.

Le trésorier répond aux questions posées par les membres du Comité Directeur.

2. Communication sur l'organisme de formation de la F.F.T.A.

Laurence VALLET, Responsable Nationale de la Formation, a présenté à titre d'information les objectifs de l'organisme de formation de la F.F.T.A. ainsi que son mode de fonctionnement :

- Le champ d'action de l'organisme de formation de la FFTA concerne la Formation Professionnelle Continue.
- Cet organisme, s'appuyant sur la structure fédérale, assure la mise en place de formations professionnelles ainsi que la gestion administrative des dossiers F.P.C., il établit les plannings de formation, les conventions avec les employeurs, les contrats

avec les stagiaires. Il dresse les bilans pédagogiques et financiers pour répondre aux exigences de la D.R.T.E.F.P.

- Son rayonnement national permet d'établir des partenariats extra-fédéraux pour développer les formations. Il permet d'avoir accès à des financements subventionnés.
L'organisme de formation s'auto finance.
- Les coûts de formation sont établis pour permettre la prise en charge des formateurs et des frais pédagogiques aussi bien directs qu'indirects.
- Les ligues peuvent bénéficier des services de l'organisme de formation dans le cadre des missions subventionnées. Dans ce cas, une ligue devient un service déconcentré de l'organisme de formation. Le suivi administratif est assuré alors par l'organisme (convention). La ligue gère la formation et fournit les pièces justificatives. Elle établit les attestations de présence. L'organisme de formation rétrocède le coût de la formation à la ligue.

3. Assemblée Générale F.F.T.A.

3.1. Le Comité Directeur arrête l'ordre du jour de l'assemblée générale de la F.F.F.T.A. qui aura lieu le 31 mars prochain à la Maison du Sport Français. Adopté à l'unanimité (Cf. ☐).

3.2. Examen de l'amendement visant à modifier les statuts et le règlement intérieur de la F.F.T.A. en vue de préciser les dispositions relatives aux élections fédérales.

Le Comité Directeur a examiné le texte préparé par le groupe de travail. Il s'agit plus particulièrement de répondre aux préoccupations de la Commission Electorale afin d'éviter des contestations éventuelles du fait de certaines imprécisions dans les textes actuels. **Adopté à l'unanimité (Cf. ☐).**

En résumé les modifications portent sur :

- Les conditions d'éligibilité des délégués de ligues. Il s'agit notamment d'uniformiser et de clarifier le processus de désignation par un vote à scrutin majoritaire pluri nominal à un tour lors des assemblées générales de ligues,
- Le délai de dépôt des candidatures pour les élections complémentaires à la F.F.T.A.,
- La rédaction des programmes sportifs et des C.V. des candidats à l'élection fédérale,
- Les missions de la Commission Electorale.

Par ailleurs, le Comité Directeur estime nécessaire de mieux préciser le rôle du délégué souvent incompris : les délégués sont les représentants des clubs qui agissent par délégation dans un système au suffrage indirect. **Adopté à l'unanimité (Cf. ☐).**

Il est suggéré d'ajouter un texte sur ce sujet dans le Guide du Dirigeant. L'amendement est adopté à l'unanimité.

4. Arbitrage

Jacques DAUNAN a présenté le bilan 2006 de la Commission Nationale des Arbitres. Ce bilan porte sur :

- La représentation internationale avec notamment l'activité des juges internationaux. A noter que la France a posé sa candidature pour organiser un prochain Séminaire de Juges Internationaux.
- Le champ d'action de la Commission Nationale des Arbitres avec notamment l'état des lieux du nombre d'arbitres au 31.12.2006. Nous constatons une hausse

du nombre de candidats, 128 candidats se sont présentés à l'examen d'arbitre. Il en résulte que la situation reste préoccupante puisque la Commission des Arbitres fait état d'un déficit de plus de 300 arbitres pour organiser sereinement l'arbitrage dans l'ensemble de nos compétitions dont le nombre ne cesse d'augmenter.

- Les formations initiales et continues et formations d'arbitres formateurs. Sur ce point, il y a lieu d'être satisfaits.

Le Comité Directeur prend acte :

- de l'initiative intéressante relative à l'arbitrage de la Semaine Jeunes. En effet, cette compétition sera arbitrée par 10 jeunes arbitres sélectionnés dans les régions. Deux jours de formation complémentaire leur seront proposés à cet effet.
- D'une nouvelle édition en 2007 du Concours National du Jeune Arbitre.

Enfin, le Comité Directeur a examiné le projet de règlement visant à permettre aux arbitres d'agir dans le cas d'une consommation d'alcool avérée pendant une compétition. Le Comité Directeur approuve le texte à la majorité et demande au Président de la Commission des Arbitres de préciser le dispositif d'application de la règle (Cf. .

5. Lutte contre le dopage/Affaires disciplinaires

Le Président de la Commission, Thierry VENANT, attire l'attention des membres du Comité Directeur sur une tendance à la judiciarisation des affaires. Il faut être, plus que jamais, vigilants sur les écrits, la validité des délibérations... Le Comité Directeur en prend acte et rappelle que nous avons mis en place une procédure de validation des textes. Il est nécessaire de la respecter pour éviter les contentieux.

Il propose au Comité Directeur d'élargir le nombre de membres de la Commission Disciplinaire de première instance ainsi que la Commission Disciplinaire de Lutte contre le Dopage pour suppléer, le cas échéant, à une absence : désignation de Marc HIROT. Adopté à l'unanimité (Cf. .

6. Commission Nature

Le Comité Directeur entérine les amendements relatifs aux chapitres suivants : (Cf. .

- Quotas au Championnat de France 2007 parcours nature & sur cibles 3D
- Peloton jeunes,
- Capitaines d'équipes,

Mise en application au 01/01/2007.

- Modification des planchers de qualification aux critères de France Nature et 3D,
- Ouverture des critères de France Nature et 3D aux équipes féminines,
- Coefficients parcours 3D,
- Pas de tir,
- Formation des pelotons,
- Les jumelles et appareils photos,
- Echauffement,
- Parcours,
- Tournoi 3DI,
- Championnat du Monde 3DI.

Mise en application au 01/09/2007.

Une communication est faite sur un projet de regroupement des Championnats de France qui permettrait de concentrer sur la même compétition tous les parcours animaliers : parcours nature, tir 3D & 3DI.

7. Commission Tir sur Cible

- Le Comité Directeur a pris connaissance de la participation dans les compétitions en salle : elle est stable, voire en légère augmentation.

	Au 14 janvier 2007			
	Nbre de concours	Nbre de tireurs	Nbre de scores	Nbre de scores/compétition
2005	587	16044	62870	107,1
2006	596	15978	62165	104,3
2007	597	16721	63170	105,8

Il convient de remarquer que la suppression des niveaux, soupçonnée d'être à l'origine d'une baisse de la participation, ne fut pas du tout réductrice. En revanche, il faut admettre que certains facteurs d'ordre sociologiques, économiques voire sportifs peuvent agir sur le nombre de tir effectué par un même archer sur une compétition : recherche de proximité, participation ou non selon le critère de la rencontre sportive (critères sportifs : durée, type d'épreuve, motivation...), souci d'une meilleure préparation en rapport avec la planification de la saison, coût des inscriptions... La Commission Sportive examinera le phénomène.

Finale des D.R. : Afin d'éviter toute ambiguïté, le Comité Directeur confirme la définition de la DR Excellence. Si elle n'a pas de caractère obligatoire elle est néanmoins recommandée. Il est demandé aux ligues de la mettre en place dès que cela s'avère possible. Sur ce point le principe de la subsidiarité est adopté laissant aux ligues, s'il n'existe pas de DR excellence dans une catégorie, le choix d'adopter le règlement le plus pertinent pour désigner leur représentant à la finale des D.R.

- Règle de Surclassement :**

Le Comité Directeur s'accorde sur le principe suivant : il n'y a pas nécessité de présenter un certificat médical pour un surclassement ponctuel s'il n'y a, pour le demandant, ni changement de taille de blasons, ni changement de distance de tir. **Adopté (Cf. ☐).**

- Championnat de France Vétérans pour 2008 :**

L'ordre des compétitions sera inversé. Ainsi en 2008, le Tir en Campagne se déroulera en semaine. Quant au FITA, il aura lieu sur le week-end. **Adopté (Cf. ☐).**

8. Formation de cadres et dirigeants bénévoles

Le Président de la Commission, Jean-Michel CLEROY, dresse un bilan des actions de l'année 2006. Il met notamment l'accent sur la phase de test du nouveau schéma des formations fédérales. Le bilan définitif sera dressé en mars prochain.

- Le référentiel entraîneur 1 sera prêt en juin prochain pour une diffusion vers les ligues.
- Le Comité Directeur est invité à se prononcer sur :
 1. Les conditions d'entrée en formation sur la base du nouveau schéma (Entraîneur 1 – Entraîneur 2),

2. L'établissement des passerelles entre le schéma actuel et celui mis en place en 2007,

3. La définition d'un cadre actif.

L'ensemble de ces propositions est adopté (Cf. ☐) – Mise en application septembre 2007.

Les modalités relatives à la mise en place du nouveau schéma seront publiées sur le site internet et sur les documents de référence (Guide du Dirigeant, Schéma des Formations Fédérales...).

▪ **Formation de dirigeants :**

La commission travaille sur l'élaboration de fiches de présentation agrémentées d'explications et de liens vers les compléments d'informations (bibliographie). Il faut apprendre à nos dirigeants à utiliser nos différents outils de communication, aller chercher l'information là où elle se trouve (Guide du Dirigeant, Internet, Extranet etc.).

Ces fiches seraient distribuées sous forme de fichier de présentation (type Power Point) sur support informatique (CD ROM).

▪ **Bilan chiffré des formations 2006 :**

	<i>Animateurs</i>	<i>Entraîneurs</i>	<i>Initiateurs</i>	<i>Total (E+I)</i>	<i>Total</i>
2006	210	68	285	353	563

9. Structuration et labellisation des clubs

Jean-Michel CLEROY a présenté les projets de procédure d'affiliation et de labellisation.

- Pour obtenir une affiliation, les nouveaux clubs seraient soumis à de nouvelles obligations. De la même manière, la labellisation connaîtrait une évolution significative par rapport à l'ancien procédé.

Le Comité Directeur est favorable au principe et donne mandat au bureau pour arrêter définitivement, sur proposition de la commission d'application, les modalités relatives au processus d'affiliation et de labellisation.

- Dans le but de rendre possible l'évolution du processus d'affiliation et de labellisation, le Comité Directeur adopte l'amendement suivant :

A compter du 1^{er} septembre 2007, les nouveaux clubs devront posséder un accès à l'extranet fédéral et adopter le prélèvement automatique pour le circuit des licences. En conséquence, l'utilisation du minitel sera abandonnée. **Adopté (Cf. ☐).**

10. Question Diverse

Le procès verbal du comité directeur des 7 & 8 octobre derniers est validé à l'unanimité.

Le J.O. du Comité Directeur des 27 & 28 janvier 2007

1. Commissaire aux comptes

Résolution proposée à l'assemblée générale : le Comité Directeur de la F.F.T.A. propose à l'assemblée générale de nommer Monsieur Guy DUCROS comme Commissaire aux comptes de la F.F.T.A. et de Monsieur Gérard PIOT en qualité de Commissaire suppléant

3.1. Ordre du jour de l'Assemblée Générale de la F.F.T.A. :

- 8h30 Accueil des délégués, remise des dossiers.
- 9h30 Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire par le Président.
Présentation du rapport moral – questions/réponses.
Rapport du Trésorier - Rapport du Commissaire aux comptes.
Quitus au trésorier - Conformément aux dispositions réglementaires, désignation du Commissaire aux Comptes et de son suppléant.
Présentation du Budget Prévisionnel.
Présentation des candidats au Comité Directeur pour pourvoir aux postes vacants.
- 12h15 Signature de la convention avec la Fédération Française Handisports en présence de Monsieur André AUBERGER, Président de la F.F.H.
- 12h30 Apéritif – déjeuner.
- 13h30 Ouverture des bureaux de vote pour élection au Comité Directeur.
- 14h30 Clôture des Bureaux - Proclamation des résultats.
- 14h45 **Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire.**
Présentation des amendements en vue de préciser les dispositions relatives aux élections fédérales.
Adoption des modifications des statuts.
- 15h30 Honorons nos champions internationaux et nos dirigeants - Rappel et présentation des organisations de nos différents championnats nationaux 2006.
- 16h00 Clôture de l'Assemblée Générale.

3.2. Le Comité Directeur entérine l'amendement relatif à la modification des statuts et du règlement intérieur de la F.F.T.A. en vue de préciser les dispositions relatives aux élections fédérales.

Les modifications examinées portent sur les points suivants :

▪ Statuts de la F.F.T.A. :

- Article 8.4 Désignation des représentants à l'assemblée générale de la F.F.T.A.
- Article 8.4.1 Conditions d'éligibilité des délégués
- Article 8.5 Contrôle
- Article 11.3 Mode de scrutin
- Article 11.4 Recevabilité
- Article 13 Perte de qualité de membre du Comité Directeur – Vacance
- Article 22

▪ Règlement Intérieur :

- Les articles 21 Assemblées Générales FFTA - Votes
- Ajout d'un article Campagne Electorale
- 1
- Article 2 Organisation des élections
- Article 3 Scrutin de liste – Conditions de recevabilité d'une liste

Une nouvelle mouture des statuts à adopter sera publiée sur le site internet fédéral, en annexe du procès verbal du présent Comité Directeur. Elle sera également adressée aux présidents de ligues pour communication lors de leurs assemblées générales et auprès des délégués.

4. ARBITRAGE :

Le Comité Directeur donne mandat au bureau pour valider le texte relatif à la prise d'alcool avérée pendant une compétition officielle.

5. LUTTE CONTRE LE DOPAGE/AFFAIRES DISCIPLINAIRES :

Désignation de Marc HIROT en qualité de membre de la Commission Disciplinaire de 1^{ère} Instance et de la Commission Disciplinaire de Lutte contre le Dopage.

Le J.O. du Comité Directeur des 27 & 28 janvier 2007 (suite)

6. COMMISSION NATURE :

- Quotas au Championnat de France 2007 Parcours Nature – *Adopté – Mise en application immédiate :*

	BB		CO		AC		AD		TL	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Benjamins	5	15	5	10						
Minimes	5	25	5	20						
Cadets	10	20	5	20						
Juniors	5	10	5	10					5	10
Séniors	15	25	15	35	15	45	20	45	15	45
Vétérans	10	25	10	30						

50	120	45	125	15	45	20	45	20	55
170		170		60		65		75	

540

- Quotas au Championnat de France 2007 Tir sur Cibles 3D – *Adopté – Mise en application immédiate :*

	BB		CO		AD		TL		AC	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Benjamins	5	20	5	10						
Minimes	10	30	5	20						
Cadets	10	25	5	15						
Juniors	5	10	5	10					5	10
Séniors	15	30	15	35	25	45	15	35	25	45
Vétérans	15	35	10	30						

60	150	45	120	25	45	20	45	25	45
210		165		70		65		70	

580

▪ **Planchers de qualification aux critères de France 3D :**

Compte tenu du nombre d'équipes sélectionnées en 2006, il convient de porter le score qualificatif à 1600 points.

Adopté – Mise en application pour le Critérium 2008.

▪ **Ouverture des critères de France Nature & 3D aux équipes féminines :**

- Les équipes deviennent donc soit féminines soit masculines.
- Il n'existe plus de possibilité de mixité.
- Les équipes restent accessibles aux jeunes, dans les catégories qui leur sont ouvertes.
- Ils tirent aux pas de tir qui leur sont propres.
- Le score qualificatif pour les équipes féminines en tir 3.D est fixé à 1100 points.
- Le score qualificatif pour les équipes féminines en tir nature est fixé à 1800 points.

Le J.O. du Comité Directeur des 27 & 28 janvier 2007 (suite)

▪ **Coefficients parcours 3D :**

Compte tenu des difficultés des organisateurs et de la monotonie de certains parcours où la variété des cibles et des distances n'était pas respectées :

- Le coefficient de difficulté devra se situer entre 1,80 et 2,35,
- Le cumul des distances du pas bleu devra se situer entre 430 et 460 mètres,
- Le cumul des diamètres des zones tuées devra se situer entre 195 et 240 cm.
- Un parcours de 20 cibles devra obligatoirement comporter un minimum de 5 cibles au dessous de 15 mètres, et 5 cibles au dessus de 28 mètres.
- Le piquet rouge doit se situer en arrière du piquet bleu, à une distance comprise entre 0 et 10 mètres.

Adopté – Mise en application après le Championnat de France 2007.

▪ **Modification des règlements :**

Pas de tir :

Le pas violet est réservé aux chronomètres (de plus en plus rares lors des championnats de France et quasiment inexistant lors des concours dominicaux) et pour le retour des archers. L'arbitre a le choix de se placer en un endroit où il peut travailler en toute sécurité, et autoriser le capitaine à suivre son équipe au pas **bleu qu'il ne devra jamais dépasser.**

Adopté – Mise en application après le Championnat de France 2007.

Pelotons jeunes :

Lors des Championnats de France individuels, lorsque les pelotons sont formés de jeunes, la présence d'un chronomètreur adulte ou d'un arbitre **est obligatoire** pour des raisons de sécurité.

Adopté – Mise en application aux Championnats de France 2007.

Formation des pelotons :

Composition des pelotons selon la hiérarchie du classement national sans tenir compte de l'appartenance à une même ligue.

Adopté – Mise en application après le Championnat de France 2007.

Les capitaines d'équipe :

Les capitaines d'équipe peuvent accompagner leurs archers. En open de France ils peuvent accompagner les archers qui vont tous au pas bleu et rester à ce pas sans le franchir avant la fin de tous les tirs des archers de l'équipe.

Le capitaine d'équipe a une obligation de sécurité pour lui-même et son équipe.

Adopté – Application immédiate.

Les jumelles et appareils photo

La règle d'acceptation est celle du Tir en Campagne.

Adopté – Mise en application après le Championnat de France 2007.

Echauffement.

Le terrain d'échauffement doit être ouvert ½ heure avant le départ des premiers pelotons et fermé après le départ des derniers pelotons.

Adopté – Mise en application après le Championnat de France 2007.

Les parcours

Les parcours des championnats de France individuels ou par équipes doivent être réalisés

sur des parcours totalement nouveaux au premier jour de la compétition, afin d'éviter que des archers de la région tirent sur des terrains qu'ils connaissent par cœur ou sur lesquels ils ont tiré 15 jours avant.

Adopté – Mise en application après le Championnat de France 2007

Le J.O. du Comité Directeur des 27 & 28 janvier 2007 (suite)

Tournoi 3D.I

- Le tournoi 3DI 2006–2007 comporte 9 concours actuellement inscrits officiellement, 3 sont encore en discussion. Faudra-t-il appliquer le nouveau règlement international dès cette année ?
- Dans l'objectif d'aboutir à un Championnat de France unique Nature, 3D, 3DI, ouverture de la catégorie Arc à Poulies sans viseur,
- Reconnaissance du 3DI en tant que discipline inscrite au calendrier fédéral.

Adopté – Mise en application en septembre 2007.

Championnats du Monde 3DI 2007 et préparation des équipes de France.

Les sélectifs et les modes de sélection sont finalisés suivant la décision finale de la FITA, à savoir 4 types d'arcs (arc droit, arc classique nu, arc de chasse instinctif et arc à poulies) et équipes de 3 archers (un arc à poulies, un arc droit et un arc classique nu ou un arc de chasse instinctif). Le groupe est composé de 8 tireurs minimum et peut être étendu à 12 si les archers sont médaillables.

Adopté – Application immédiate.

8. FORMATION DE CADRES ET DIRIGEANTS BENEVOLES

Le Comité Directeur est invité à se prononcer sur :

1. Les conditions d'entrée en formation sur la base du nouveau schéma (Entraîneur 1 – Entraîneur 2) :

- *Etre licencié à la F.F.T.A.,*
- *Réussir le test d'entrée,*
- *Fournir une convention co-signée par le stagiaire et le président de club certifiant l'implication du stagiaire dans le club en matière d'encadrement d'un public de débutant,*
- *Avoir participé à une compétition (cibles anglaises ou de parcours),*
- *Les deux années de licence obligatoire sont supprimées.*

Adopté.

2. L'établissement des passerelles entre le schéma actuel et celui mis en place en 2007 :

Initiateur actuel + une formation continue de 12h = Entraîneur 1

Entraîneur actuel = Entraîneur 2

3. La définition d'un cadre actif :

Un cadre actif est un cadre bénévole intervenant dans un club et qui suit des formations continues. La formation continue à une périodicité de 3 saisons sportives.

Cette formation continue sera validée par les ligues (extranet formation). La mention du diplôme sur la licence sera tributaire de cette validation.